

GMF, IVG et cahier des demandes à l'ordre du jour

À L'AUTOMNE, IL FAUDRA suivre attentivement dans l'actualité, en sus de divers autres sujets récurrents ou ponctuels, l'évolution de deux dossiers particuliers, soit ceux touchant les groupes de médecine de famille (GMF) et les interruptions volontaires de grossesse (IVG). De plus, la préparation du cahier des demandes en vue du renouvellement de notre entente en 2010 sera une priorité au cours des prochains mois.

GMF et IVG

Le renouvellement des accréditations des GMF devrait connaître une conclusion positive cet automne. Nous le souhaitons ardemment au nom des médecins touchés, qui ont été des précurseurs et qui ont aujourd'hui l'impression d'être prisonniers d'une rigueur technocratique qui défie parfois la logique la plus élémentaire. Les autorités gouvernementales semblent enfin avoir compris le gros bon sens. En effet, un comité paritaire MSSS-FMOQ, dont le mandat serait de faire des recommandations au ministre sur le renouvellement de l'accréditation des GMF ne répondant pas à tous les critères dictés par Québec, devrait être formé sous peu. Nous ne devons pas nous réjouir trop vite, mais il est clair que la Fédération ne lâchera pas le morceau. Les représentants du Ministère devront faire preuve de plus de souplesse, notamment en acceptant le principe d'une pondération pour les clientèles vulnérables.

Quant au dossier fort médiatisé des IVG pratiquées dans les cliniques médicales, il est bon de rappeler que la Fédération avait exprimé, dès le mois de mai dernier en commission parlementaire, ses inquiétudes quant aux conséquences négatives prévisibles de l'adoption du projet de loi 34 et de la mise en application d'une série de normes s'y rattachant. Il était ridicule d'exiger des cliniques médicales qu'elles se conforment à des normes qui semblent disproportionnées par rapport au type d'interventions qui y sont pratiquées. Heureusement, les interventions de la FMOQ, du Collège



Photo : Emmanuelle Garnier

des médecins et, surtout, des médecins omnipraticiens directement touchés – qui ont à cœur le bien-être de leurs patientes – semblent enfin avoir été entendues par les dirigeants du ministère de la Santé. Nous continuerons tout de même de suivre de près ce dossier, car il est primordial que l'accès aux IVG soit maintenu dans les cliniques médicales comme en milieu hospitalier.

Cahier des demandes

Depuis mon arrivée à la présidence de la FMOQ, je me suis fait un devoir de tout mettre en œuvre pour arrimer les priorités de notre organisation à celles des membres sur le terrain. C'est dans cette optique que nous avons pris, au cours des derniers mois, le pouls des omnipraticiens dans le cadre de véritables consultations au XVI^e Congrès syndical de la Fédération et par la création de comités de travail devant se pencher sur des problèmes précis. Ces consultations ont abouti à des conclusions préliminaires. Ces dernières seront présentées tout au long de l'automne lors des assemblées annuelles des dix-neuf associations de la FMOQ. Elles pourront alors être validées et bonifiées en vue de la rédaction du cahier des demandes dans le cadre du renouvellement de l'Entente régissant nos conditions de travail venant à échéance le 31 mars 2010. Nos membres de toutes les régions et de tous les profils de pratique auront ainsi leur mot à dire. J'espère que vous viendrez en grand nombre me faire connaître votre point de vue sur les éléments que vous jugez essentiel d'inclure dans le cahier des demandes. Puisque le pouvoir de négociation, présent et futur de la FMOQ, dépend directement de la participation et de la mobilisation de ses membres, je vous donne donc rendez-vous à l'automne.

Le président,

Dr Louis Godin

Le 14 août 2009